



## Tarifs pour les officiers publics

# Renseignements Terravis

### Sommaire

1. CHAMP D'APPLICATION	2
2. PRIX DES RENSEIGNEMENTS TERRAVIS	2
2.1 Forfait pour les informations du registre foncier	2
2.2 Données de la mensuration officielle	2
3. EMOLUMENTS CANTONAUX	3
4. FACTURATION	3
5. ENCAISSEMENT DES ÉMOLUMENTS CANTONAUX	3
I. ANNEXE – ÉMOLUMENTS CANTONAUX (DONNÉES DU REGISTRE FONCIER ET GÉODONNÉES)	4
i. Portail de renseignements Terravis	4

en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2016

## 1. Champ d'application

Les présents tarifs s'appliquent aux personnes habilitées à dresser des actes authentiques selon l'art. 28 de l'ordonnance sur le registre foncier. Des tarifs séparés sont prévus pour les autres groupes d'utilisateurs.

L'utilisation du portail de renseignements Terravis est soumise à la fois à un forfait de base et à des émoluments cantonaux.

Les tarifs appliqués aux transactions électroniques Terravis ainsi qu'aux solutions d'authentification proposées par SIX Terravis (signatures numériques, serveur de signatures et autres prestations facultatives) font l'objet d'un règlement séparé.

## 2. Prix des renseignements Terravis

### 2.1 Forfait pour les informations du registre foncier

Le forfait pour les informations du registre foncier comprend un nombre illimité de demandes d'extraits du registre foncier, la gestion des utilisateurs ainsi que l'utilisation du système Terravis en général. Les émoluments cantonaux ne sont pas compris dans le forfait.

Désignation	Champ d'application	Forfait par année civile	Hors TVA
Forfait de base renseignements	Registre foncier	CHF 300,00	8.00 %

Le forfait de base «renseignements» est prélevé pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### 2.2 Données de la mensuration officielle

Pour le plan du registre foncier sur lequel figure l'immeuble concerné (plan cadastral / plan de situation), qui peut être uniquement obtenu (facultatif) conjointement avec les extraits relatifs aux immeubles, le supplément suivant est appliqué:

Désignation	Champ d'application	Prix par extrait	Hors TVA
Plan du registre foncier	Mensuration officielle	CHF 1,00	8.00 %

Les données de la mensuration officielle ne sont mises à disposition que dans les cantons avec lesquels SIX Terravis a conclu un accord correspondant.



### **3. Emoluments cantonaux**

Les émoluments cantonaux dont SIX Terravis SA a connaissance sont énoncés à l'annexe I de la liste de prix; ils correspondent aux tarifs cantonaux en vigueur. SIX Terravis SA décline toute responsabilité en ce qui concerne ces émoluments cantonaux.

### **4. Facturation**

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux utilisateurs. La facture est libellée en CHF et s'entend hors TVA. Le paiement doit être effectué par recouvrement direct (LSV+) ou par virement bancaire ou postal.

Le détail de la facture peut être consulté dans le journal d'audit («Audit-Log») sur le portail de renseignements Terravis.

### **5. Encaissement des émoluments cantonaux**

L'encaissement des émoluments cantonaux (s'il en a été convenu ainsi avec le canton) est effectué par SIX Terravis SA.

## i. Annexe – émoluments cantonaux (données du registre foncier et géodonnées)

Les émoluments cantonaux à acquitter par les participants Terravis se composent comme suit:

### i. Portail de renseignements Terravis

Emoluments cantonaux					
Canton	Emoluments du registre foncier (extrait de base)	Emoluments du registre foncier (extrait élargi)	Plan du registre foncier	Cadastre RDPPF <sup>1</sup>	Encaissement <sup>2</sup>
<b>AG</b>	gratuit	gratuit	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>BL</b>	gratuit	CHF 1,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>BE<sup>3</sup></b>	CHF 8,00	CHF 8,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	(X)
<b>GL</b>	CHF 2,00	CHF 5,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>GR</b>	CHF 2,00	CHF 5,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>NW<sup>5</sup></b>	CHF 20,00	CHF 20,00	compris dans le prix de base	compris dans les émoluments du registre foncier	
<b>SG</b>	CHF 9,00	CHF 9,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>SO</b>	CHF 2,00	CHF 5,00	pas encore disponible en totalité	pas encore disponible	X
<b>SZ</b>	CHF 5,00	CHF 10,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>TG</b>	CHF 1,00	CHF 5,00	CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>TI</b>	CHF 5,00	CHF 5,00	actuellement non disponible	actuellement non disponible	X
<b>UR</b>	Emoluments forfaitaires		CHF 1,00	actuellement non disponible	X
<b>VS</b>	gratuit	CHF 1,00	actuellement non disponible	actuellement non disponible	X

Tous les prix s'entendent hors TVA de 8.00 %.

Etat au 1<sup>er</sup> août 2016

**Légende:**

<b>Fixation des émoluments cantonaux</b>	Les émoluments cantonaux sont établis sur la base des dispositions légales en vigueur et s'appliquent sous réserve de l'accord des autorités cantonales compétentes. Ils sont susceptibles de modifications.										
<b>Présentation des frais</b>	Les émoluments cantonaux prévus pour un extrait élargi sont présentés en deux parties sur le décompte mensuel. Ainsi, les émoluments cantonaux appliqués à une requête élargie dans le canton de Glaris s'élèvent, par exemple, à CHF 5,00 et sont présentés comme suit sur la facture: <table data-bbox="507 600 1149 674" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Emoluments du registre foncier extrait de base</td> <td style="text-align: right;">CHF 2,00</td> </tr> <tr> <td>Emoluments du registre foncier extrait élargi</td> <td style="text-align: right;">CHF 3,00</td> </tr> </table>	Emoluments du registre foncier extrait de base	CHF 2,00	Emoluments du registre foncier extrait élargi	CHF 3,00						
Emoluments du registre foncier extrait de base	CHF 2,00										
Emoluments du registre foncier extrait élargi	CHF 3,00										
<b>Cadastre RDPPF <sup>1</sup></b>	Le cadastre RDPPF dresse l'inventaire des restrictions de droit public à la propriété foncière.										
<b>Encaissement <sup>2</sup></b>	SIX Terravis facture à ses participants les émoluments cantonaux pour le compte du canton indiqué et les reverse intégralement à l'office compétent du canton en question.										
<b>BE <sup>3</sup></b>	Les officiers publics utilisant Terravis, mais non GRUDIS, doivent s'acquitter des émoluments cantonaux indiqués. Le canton de Berne facture les forfaits directement aux clients GRUDIS.										
<b>NW <sup>5</sup></b>	Dans le canton de Nidwald, les différents groupes d'utilisateurs ont la possibilité de s'acquitter d'un forfait annuel au lieu des émoluments du registre foncier pour chaque extrait. <table data-bbox="491 981 1468 1413" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Instituts de crédit:</td> <td>0,005 % du volume hypothécaire dans le canton de Nidwald, mais au moins CHF 2'000.00</td> </tr> <tr> <td>Caisses de pension:</td> <td>CHF 1.00 par personne assurée active et domiciliée dans le canton de Nidwald</td> </tr> <tr> <td>Officiers publics:</td> <td>CHF 2'000.00 (pour chaque officier public / avocat supplémentaire dans la même étude / bureau, un supplément de CHF 500.00 chacun est perçu)</td> </tr> <tr> <td>Avocats:</td> <td>CHF 2'000.00 (pour chaque officier public / avocat supplémentaire dans la même étude / bureau, un supplément de CHF 500.00 chacun est perçu)</td> </tr> <tr> <td>Administrations, autres:</td> <td>De CHF 1'000.00 à CHF 3'000.00 (selon la fréquence d'utilisation) → Pour toutes informations à ce sujet, veuillez vous adresser directement au canton de Nidwald</td> </tr> </table> <p data-bbox="475 1429 1500 1503"><b>Encaissement:</b> Le canton de Nidwald facture lui-même les émoluments du registre foncier et les redevances forfaitaires au client Terravis. SIX Terravis n'exerce aucune activité d'encaissement.</p>	Instituts de crédit:	0,005 % du volume hypothécaire dans le canton de Nidwald, mais au moins CHF 2'000.00	Caisses de pension:	CHF 1.00 par personne assurée active et domiciliée dans le canton de Nidwald	Officiers publics:	CHF 2'000.00 (pour chaque officier public / avocat supplémentaire dans la même étude / bureau, un supplément de CHF 500.00 chacun est perçu)	Avocats:	CHF 2'000.00 (pour chaque officier public / avocat supplémentaire dans la même étude / bureau, un supplément de CHF 500.00 chacun est perçu)	Administrations, autres:	De CHF 1'000.00 à CHF 3'000.00 (selon la fréquence d'utilisation) → Pour toutes informations à ce sujet, veuillez vous adresser directement au canton de Nidwald
Instituts de crédit:	0,005 % du volume hypothécaire dans le canton de Nidwald, mais au moins CHF 2'000.00										
Caisses de pension:	CHF 1.00 par personne assurée active et domiciliée dans le canton de Nidwald										
Officiers publics:	CHF 2'000.00 (pour chaque officier public / avocat supplémentaire dans la même étude / bureau, un supplément de CHF 500.00 chacun est perçu)										
Avocats:	CHF 2'000.00 (pour chaque officier public / avocat supplémentaire dans la même étude / bureau, un supplément de CHF 500.00 chacun est perçu)										
Administrations, autres:	De CHF 1'000.00 à CHF 3'000.00 (selon la fréquence d'utilisation) → Pour toutes informations à ce sujet, veuillez vous adresser directement au canton de Nidwald										